

**ASSEMBLÉE NATIONALE**27 novembre 2023

---

**RÉPONDRE À LA CRISE DU LOGEMENT CHEZ LES JEUNES - (N° 1771)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 19

présenté par  
M. Bazin et M. Rolland

---

**ARTICLE 3**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la situation des finances publiques de la France est très dégradée (encours de la dette de 2 258 858 769 693 € en septembre 2023), les mesures nouvelles de dépenses doivent être ciblées et proportionnées. Or, cet article 3 propose une augmentation indifférenciée pour tous les allocataires basée uniquement sur un critère d'âge. Il s'agirait donc d'une mesure extrêmement coûteuse et bénéficiant indifféremment à tous les jeunes. En conséquence, l'objet de cet amendement est de supprimer cet article 3.